



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23.06.2022

à 20 Heures

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 16 juin 2022.

Présents : Mondelin Arnoux Prieur Lassot Guinet Carvalho Pigeron Magnette Lallias Bourrachot Fournal Cuissinat Lageneste

Absent(e) excusé(e) : **Laurence Jehanno** donne pouvoir de vote à Ph. Lassot
Marie-Anne Cassier donne pouvoir de vote à Y. Lageneste

Secrétaire de séance : **Jean-Paul FOURNAL**

Le précédent compte-rendu du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

I – Réunions diverses depuis le 12 mai

13.05.22 : Mme Prieur a participé aux rencontres sociétaires post Assemblées Générales de la Caisse locale du Crédit Agricole de Dompierre s/Besbre.

15.05.22 : Mme la Maire a accueilli les membres de l'association Défense du Patrimoine Est-Allier (DPEA) en Mairie avant la tenue de leur Assemblée Générale suivie d'une visite du Bourg et exposition photo. Vin d'honneur offert par la Municipalité.

16.05.22 : Contrevisite (état des lieux) des chemins empruntés lors des travaux autoroutiers par 3 responsables du groupe Eiffage en présence de Mme Prieur, Mrs Fournal et Lallias, élus disponibles de la commission « Voirie », de M. Paolo Neves, responsable « Voirie » de la Communauté de communes « le Grand Charolais » et de M. Montagnier, responsable des services techniques.

16.05.22 : Mmes la Maire, Bourrachot et M. Pigeron ont assisté au webinaire « présentation des modalités pratiques (tarification, paiement, sécurité et protection des données personnelles, etc...) du *flux libre* sur la future autoroute A79 » présenté par Mme Isabelle Lacharme, Directeur opérationnel de la société concessionnaire ALIAE, en présence de Chantal Delorme et de Stéphanie Boudin, secrétaires. *Pour la première fois en France, une autoroute sera équipée d'un système de péage « flux libre » qui contribuera à la fluidification de la circulation. Finies les gares de péage ! La lecture de la plaque d'immatriculation ou du badge de télépéage par caméra en pleine voie suffira pour associer le passage de véhicule à une transaction bancaire.* Mme Bourrachot et M. Pigeron indiquent que le montant de transaction par point de passage sera connu dans les prochaines semaines. Des réductions sur les trajets seront progressives en fonction du nombre de transactions réalisées dans le mois (exemple : si vous réalisez de 20 à 39 transactions par mois la réduction appliquée sera de 30 %).

19.05.22 : Mme Prieur et M. Lallias, élus de la commission « Voirie » assistés de M. Montagnier ont participé aux opérations d'expertise du cabinet Polyexpert, en présence des représentants de l'UTT et d'Eiffage : *suite aux travaux de l'A79, une déviation a été mise en place sur la commune de Molinet, obligeant les camions à dévier sur la RD 779. Un trou est apparu sur cette voie, au niveau de la route de Digoin. Chaque passage de camion créer des vibrations qui auraient pu entraîner les fissures apparues sur le mur de l'habitation située 1 rue Jean Moulin.* La responsabilité de la commune n'est pas engagée (conclusion de l'expert).

19.05.22 : M. Gérard Guinet, conseiller municipal désigné par le CM, s'est réuni avec Mme Yvette Boudot et M. Michel Lainé, délégués de la commission « de contrôle des listes électorales » pour valider les radiations et les nouvelles inscriptions, en présence de Chantal Delorme, secrétaire chargée des élections.

20.05.22 : Mmes Prieur, Bourrachot, Mrs Arnoux, Fournal et Lallias, élus disponibles de la commission « Animation » ont rencontré un des forains pour organiser la prochaine Fête Patronale, en présence d'Andréa Bruno, secrétaire et de M. Montagnier, responsable des services techniques.

20.05.22 : Les élus étaient invités à l'exposition artistique, œuvres réalisées en classe par les élèves de l'école.

23.05.22 : Mme la Maire a assisté au bornage, réalisé par M. Lathuilière d'Adage, des parcelles AH 8 et AH 10 qui empiètent sur la AH 9 (parcelle communale) situées 17 rue de la Broche en présence du propriétaire. En attente du compte-rendu de Chez Adage pour clore cette question.

24.05.22 : Mmes la Maire, Prieur, Mrs Arnoux et Lallias ont reçu M. Pascal Auxoux, Président « Espoir Molinetois » et M. Noël Carrette pour leur présenter le robot tondeuse destiné au Stade, en présence de M. Montagnier.

24.05.22 : Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Bourrachot, Mrs Arnoux et Lallias, élus disponibles de la commission « Animation » ont rencontré un des forains pour organiser la prochaine Fête Patronale, en présence d'Andréa Bruno, secrétaire.

25.05.22 : Mme Prieur et M. Montagnier ont reçu Clément Tain suite à sa demande pour effectuer un stage aux services techniques (période du 13.06.2022 au 8.07.2022).

28.05.22 : Mme Prieur et M. Arnoux ont participé à la réunion inter-départementale des comités et des organisations festives à La Motte Saint-Jean. *Le Comité des Fêtes de Molinet a reçu le jeton de bronze de la Fédération Nationale des comités et organisateurs de festivités (FNCOF). Cette récompense vient saluer l'engagement des membres de l'association pour leur travail durant ces 2 années passées, concrétisée par le succès de l'édition 2021 de la Fête patronale.*

30.05.22 : Mmes la Maire, Prieur, Cassier et Lageneste, élues de la commission « Communication » se sont réunies pour faire un point sur l'édition 2021 du bulletin municipal et sur le suivi du site internet (planning édition prochaine).

31.05.22 : Mme la Maire accompagnée de Chantal Delorme ont rencontré, avec d'autres Communes, M. Sylvain Eme, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Allier afin de partager avec lui et ses services les difficultés que connaissent les collectivités avec leurs trésoreries respectives depuis la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de la DGFIP, en présence de Mme Véronique Pouzadoux, Présidente Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier ainsi que de M. François Fradin, Directeur AMF 03.

31.05.22 : Les parents d'élèves élus ont convié les familles en présence de Mmes la Maire, Prieur, Carvalho, Lageneste et M. Lallias, élus disponibles de la commission « Affaires scolaires & Cantine » de Mmes Sylvie Desforges, Brigitte Da Silva Afonso, Marielle Arnoux, personnel de la cantine, M. Montagnier, responsable des services techniques et des représentants de l'Amicale Laïque de Molinet pour échanger sur certains questionnements ainsi que sur les différentes possibilités qui pourraient être envisagées afin d'appréhender la nuisance sonore dans les locaux de la cantine. Le CM souhaiterait que les inscriptions se fassent directement à la cantine, cela permettrait de présenter les locaux aux enfants et aux nouveaux parents. Le CM réfléchit pour rendre faire évoluer ces locaux. La prochaine réunion de rencontre avec les familles aura lieu entre les vacances de Toussaint et de Noël.

1^{er}.06.22 : Mrs Fournal, Guinet et Lallias, élus disponibles de la commission « Voirie » accompagnés de M. Montagnier, responsable des services techniques ont représenté Molinet à un atelier de travail dans le cadre de l'aménagement de l'A79 concernant la démarche « 1 % paysage développement cadre de vie » organisé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes à Digoin (salle Maynaud). *Cette démarche consiste à accompagner financièrement les territoires situés en co-visibilité de l'infrastructure afin de réaliser des actions de valorisation paysagère, d'amélioration du cadre vie et de développement. Concernant la Communauté de communes du Grand Charolais, plusieurs communes en co-visibilité avec le projet sont potentiellement éligibles : Digoin, Chassenard, Coulanges, Molinet, Varenne Saint-Germain, la Motte-Saint-Jean et Saint-Agnan.* M. Guinet indique aussi qu'il y a eu une visite sur place à l'aire de camping-cars de Molinet, afin d'étudier les cheminements doux et la réhabilitation de l'ancienne gare (réflexion sur un projet touristique communautaire).

1^{er}.06.22 : Mrs Fournal et Lallias, élus disponibles de la commission « Voirie » se sont déplacés au stade pour déterminer les travaux à réaliser pour l'installation d'un robot tonte sur le site avec les commerciaux des Ets Bardin Motoculture et Kubota, en présence de M. Montagnier.

7.06.22 : L'équipe municipale a partagé un petit déjeuner lors d'une rencontre avec les artisans, commerçants, industriels et auto-entrepreneurs Molinetois, salle 1 du Complexe Communal. De l'avis de tous, expérience à renouveler.

8.06.22 : Le personnel des services techniques ont réceptionné la tondeuse en présence de Mrs Lallias, Guinet et Cuissinat.

8.06.22 : Le Comité de Lecture, organisé par Mme Andréa Bruno, responsable de la Bibliothèque locale, a classé les livres par ordre de préférence, proposés pour le prix « René Fallet » par l'association « Lire en pays Jalignois ». Le PRIX RENE FALLET 2022 a été décerné à Barcella pour "Les papillons" paru aux éditions Cherche Midi

9.06.22 : M. Lallias assisté de M. Montagnier a levé les réserves suite aux travaux réalisés sur les ponts de « la Rozière » & de « Sept-Fonds » en présence de M. Bruner du groupe Eiffage, de M. Paolo Neves, responsable « Voirie » et de M. Christian Laroche, Vice-président Voirie et Développement Rural de la Communauté de communes « le Grand Charolais ». M. Montagnier souligne que la bande « piétons » sera refaite en peinture, pont de « la Rozière ».

12.06.22 & 19.06.22 : Elections Législatives

13.06.22 : Participation des élus disponibles de la commission « Générale » à la visite nocturne de la commune avec M. Charillat, du SDE 03, pour étudier les dispositifs d'éclairage actuels en présence de M. Montagnier, responsable des services techniques. Le CM adopte la modification de l'amplitude horaires de l'éclairage public (plus tard le matin → 6 h 30 et plus tôt le soir → 21 h au lieu de 23 h), cela permettrait d'atténuer l'augmentation de la ligne de cette redevance en

passant de 1 600 h à 725 heures. M. Montagnier fait part des 3 chantiers qui seront réalisés par le biais du SDE 03 dans certains quartiers (rue de la Verne, la Broche et route de Vichy), pour remédier aux pertes électriques.

- ✚ Un arrêté portant réglementation des heures de mise en service/coupage de l'éclairage public sur le territoire de la commune sera rédigé en concertation avec le SDE 03. Des contrôles seront néanmoins faits tout au long de l'année en priorité à l'automne pour adapter si nécessaire.

15.06.22 : Rencontre avec Mr Maridet, Conseiller Départemental de notre canton.

16.06.22 : Mmes Jehanno et Bourrachot ont participé au séminaire partenarial pour la convention territoriale globale organisé par la CAF à Digoin (atouts, contraintes, etc...).

17.06.22 : Mrs Arnoux et Lassot accompagnés de M. Montagnier, ont assisté au Comité de pilotage « 1% paysage développement cadre de vie » organisé par la DREAL à la Préfecture de l'Allier, en présence de Mme la Préfète. Présentation des orientations « cinq axes prioritaires »

18.06.22 : Mrs Fournal et M. Lassot ont représenté la Commune lors de l'inauguration des nouveaux espaces publics : jardins, kiosque, abords de l'église et au lancement de la 2^{ème} édition du festival de musique à Saint-Pourçain-sur-Besbre.

23.06.22 : Mmes Prieur, Bourrachot, Lageneste et M. Lallias, élus disponibles de la commission « Accueil de Loisirs » ont reçu Mme Nadège Durand-Michaud de la CAF 71, en présence d'Hélène Percherancier, animatrice en charge de la Direction de l'Accueil de Loisirs. Les contributions financières destinées à la commune seront versées par la CAF 71 à partir du 1^{er} janvier 2023.

23.06.22 : Réflexion sur le désherbage au Cimetière : une réunion publique portant sur l'entretien du cimetière a eu lieu, salle 2 du Complexe Communal. Toutes les personnes qui avaient des questions et des suggestions face à ces nouvelles contraintes étaient invitées à participer à cet échange → *Loi Labbé* : au 1^{er} juillet 2022, la réglementation concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques va se durcir pour limiter leur usage dans les lieux de vie. L'interdiction va ainsi s'étendre à davantage de zones non agricoles constituant des zones d'habitation et autres lieux de vie, par exemple : les cimetières, les terrains de sports où le désherbage sera interdit. M. Montagnier évoque un bilan chiffré, le désherbage manuel coutera 10 fois plus cher (main d'œuvre) que celui avec des produits chimiques. Le CM retient que les services techniques désherberont toutes les allées et souhaite que l'entretien autour des sépultures (30 cm) incombe aux familles. Le règlement du cimetière sera modifié en ce sens.

Pour information :

- ✚ **1^{er}.07.22** : Cérémonie de remises des prix aux élèves de CM2 qui quittent l'école de Molinet (en Mairie à 16 h 45). Mme Prieur présidera la cérémonie en l'absence de Mme la Maire
- ✚ **3.07.22** : Assemblée Générale « Espoir Molinetois » (salle 2 à 10 H). Mme Magnette, Mrs Arnoux et Lassot, élus disponibles de la commission « Sports » participeront à cette réunion.
- ✚ **4.07.22** : Conseil d'école à 18 H en Mairie

Agenda du Maire :

Le Grand Charolais :

23.05.22 : Commission Générale OM (titulaires + suppléants)

- 8.06.22 : Mmes la Maire, Prieur, M. Guinet ont participé à la réunion publique « ordures ménagères » organisée à digoin
9.06.22 : Commission Générale Projet du Territoire (titulaires + suppléants » à Molinet
27.06.22 : Conseil des Maires à Vendennesse lès Charolles
4.07.22 : Conseil Communautaire (M. Arnoux représentera Molinet)

Le Centre de Gestion :

- 30.05.22 : Bureau et Conseil d'Administration (en visioconférence)
10.06.22 : Bureau
16.06.22 : CHSCT
20.06.22 : Conseil d'Administration
23.06.22 : Commission Administrative Paritaire

II – Bâtiments – voirie et services communaux

- ✚ Mme la Maire rappelle que lors de la séance du 31 janvier 2022, le CM avait décidé de réaliser une étude de diagnostic du fonctionnement du système d'assainissement de la Commune (eaux usées, eaux pluviales, unitaires, station d'épuration), afin de produire un schéma d'aménagement des ouvrages d'assainissement collectif (obligatoire au plus tard le 31.12.2025). Sachant que la réhabilitation à l'identique du poste de relevage « rue de La Verne » n'est pas subventionnable par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le BDQE (Conseil Départemental), la Commune ne pourra pas engager les frais de ces deux actions simultanément. De ce fait, Mme la Maire propose au CM de reporter le schéma directeur d'assainissement en attendant des informations complémentaires sur le transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes. Après délibération, le CM approuve à l'unanimité, le report du schéma directeur d'assainissement.
- ✚ Les héritiers de Mme Raymonde Achaintre ont donné leur accord pour la vente de la parcelle cadastrée AD 17a « 47 Grande Rue » au prix de 3 €/m². Mme la Maire est chargée de la poursuite de cette transaction.

III – Administration Générale

- ✚ *Réforme des règles de publicité, et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI :*
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
Mme la Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1er juillet. Après en avoir délibéré, le CM décide, à l'unanimité, d'adopter la modalité de publicité suivante :
 - ↳ Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

et charge Mme la Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

⚡ *Locations de salle(s) :*

Mme la Maire rappelle que le CM, lors de sa séance du 7.10.2019, avait ajouté des tarifs « location de salles », en cas de demande pour des manifestations successives à but lucratif organisées par les Associations de Molinet lors d'un week-end (*exemple : vendredi « belote » et dimanche « loto »*). Cependant, ces tarifs n'ont pas été réexaminés lors de l'application des nouveaux tarifs au 1^{er}.01.2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- que la salle 1 sera louée 330 € « tarif habitant de Molinet »
- que la salle 2 sera louée 200 € « tarif habitant de Molinet ».

⚡ *Motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-le-Monial/Lyon :*

Il y a vingt ans, la SNCF avait envisagé de supprimer la ligne ferroviaire entre Paray-le-Monial et Lyon. Sous la pression des élus de l'époque, la SNCF a décidé de maintenir la ligne et de faire des travaux conséquents pour accroître la vitesse de circulation des trains mais a supprimé l'une des deux voies faisant de cette liaison une voie unique. Actuellement, il y a seulement quatre allers-retours par jour, ce qui est insuffisant pour que cette ligne TER soit attractive pour les usagers. La substitution par des cars, souvent vides et lents, ne peut pas remplacer un TER plus sûr et confortable.

Le CM, réuni le 23 juin 2022 sous la présidence de Mme la Maire, souhaite dans le cadre de la politique nationale des mobilités et des déclarations gouvernementales en faveur des TER régionaux :

- un renforcement des liaisons (cadencements et horaires adaptés) en réalisant à hauteur de Chauffailles une zone d'évitement (pour compenser les effets de la voie unique et pour augmenter les cadencements) et assurer une permanence au poste d'aiguillage à Lamure-sur-Azergues dans le département du Rhône,
- la prise en compte de la nécessité de renforcer les liaisons entre l'agglomération lyonnaise qui est le deuxième PIB régional de France et le Pays Charolais-Brionnais (90 000 habitants), classé en zone de revitalisation rurale (ZRR) et qui aspire à être désenclavé d'autant plus qu'à partir de l'étoile ferroviaire de Paray-le-Monial les TER desservent sur la branche ouest, Digoin, St Agnan, Gilly-Sur-Loire, Moulins et Nevers, et sur la branche nord, Montchanin et Dijon,
- le développement du TER doit impliquer la rénovation du parvis des gares avec accroissement des places de parking,
- le soutien au développement économique et, tout particulièrement, en faveur des apprentis, des jeunes travailleurs et des étudiants, qui sont pénalisés faute de moyens de transport individuels et de logement, et ne peuvent répondre aux offres d'emplois des entreprises en manque de personnel.

Il est en cohérence avec le projet de construction à Paray-le-Monial d'une résidence pour apprentis et jeunes travailleurs complétant la Résidence parodienne, foyer jeunes travailleurs, dont le taux d'occupation est de 100 %, l'ensemble pouvant grâce aux TER rayonner sur tout le bassin de vie du Pays Charolais-Brionnais. Il est aussi une réponse aux chefs d'entreprises et aux salariés qui travaillent dans l'agglomération lyonnaise et qui demeurent dans les 129 communes du Pays Charolais-Brionnais. Le soutien aux TER s'inscrit également dans la future inscription du paysage culturel de l'élevage bovin charolais sur la Liste du patrimoine mondial, dont la candidature est portée par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, et dont les retombées seront capitales pour les villes et les villages, dans les domaines économique, touristique, culturel et patrimonial, dès lors que les déplacements seront facilités. Le TER dessert également à partir de la gare de Gilly-Sur-Loire tout le bassin industriel de Bourbon-Lancy où est implantée une industrie mécanique qui est le premier fabricant de moteur de poids lourds en Europe et à partir des gares de Paray-le-Monial, Digoin le bassin industriel de Gueugnon où est implanté le premier producteur industriel d'inox en Europe. Le comité syndical du Pays Charolais-Brionnais souhaite que les communes et les cinq communautés de communes puissent

faire adopter par leurs instances cette motion et charge son président de recueillir les délibérations afin de les transmettre à Monsieur le directeur régional de la SNCF, à Madame la présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et à Monsieur le président du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, pour l'aboutissement de ces préconisations en faveur du TER en Pays Charolais-Brionnais. Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des présents et représentés,

- adopte la présente motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-Le-Monial/La Clayette/Chauffailles/Lyon,
- autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir pour la suite de cette motion.

IV – Finances

✚ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er}.01.2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Molinet son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

- Sur le rapport de Mme la Maire,

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de Molinet,
- autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V – Urbanisme

- ✚ *Pour information* : Mme la Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner :
 - Vente par Mme Féjard Dominique ép. Gouby (bien en indivision avec Mme Féjard Irène ép. Busserolles) au profit de Mr Leymarie Jean
 - ↳ Maison située « 20 rue de Moulin Thomas »
 - Vente par M. Maupas Roger au profit de Mr et Mme Georges Manuel Paulo Carvalheiro
 - ↳ Terrain situé « chemin des Cadolles »

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur ces ventes.

VI – Questions Diverses

- ✚ Le contrat de location du manège enfantin de la Fête patronale a été signé avec un forfait de « 10 heures + 2 heures offertes » à 720 €. Ce Manège sera accessible et totalement gratuit, samedi 10.09.2022 de 17 h à 19 h et de 20 h 30 à minuit, puis le dimanche 11.09.2022 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Le Comité des Fêtes prépare le volet animation avec une cible foot géante pour tout public.
- ✚ Le CM réfléchit sur la possibilité d'indiquer par une signalétique les sites du « Vieux Bourg ».

Le CM a été informé :

- *De la nouvelle plaquette d'activités proposées par l'Accueil de Loisirs pour les vacances d'été.*
- *Que suite aux intempéries, le concours des Maisons fleuries de Molinet est annulé*

Mme la Maire souligne le soutien immédiat de la Communauté de communes « le Grand Charolais », qui s'est mobilisée auprès des communes et des pompiers, des services de la Préfecture et des partenaires territoriaux pour aider à la mise en œuvre des premières mesures d'urgence suite au violent orage de grêle survenu en fin de journée du 21 juin 2022. Des propositions d'aide de M. Rojouan, Sénateur 03, M. Wauquiez, Président du Conseil Régional, M. Maridet, notre Conseiller Départemental, M Bême, Maire de Digoin et M. Genet, Sénateur 71.

- Le CM souhaite plus d'informations sur les activités qui seraient proposées aux enfants lors des ateliers du jeudi soir au cours de l'année 2022/2023.

Distribution des comptes-rendus de réunion de Conseil Municipal

*suite à la réforme du 1^{er}.07.22 sur les règles de publicité,
il n'y aura plus de tirages papiers.*

*Les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la Commune
mairie-molinet.fr*

Édition possible sur demande en Mairie

A vingt-deux heures et quarante-cinq minutes, la séance est levée

Fait à Molinet, le 23.06.2022

Le Maire,
MONDELIN Annie-France



ARNOUX Michel, A1

PRIEUR Nicole, A2

LASSOT Philippe, A3
Pouvoir de vote L. Jehanno

JEHANNO Laurence, A4
Absente excusée

GUINET Gérard, CM

CARVALHEIRO Lucile, CM

PIGERON Pierre-Yves, CM

MAGNETTE Valérie, CM

LALLIAS Gérard, CM

BOURRACHOT Céline, CM

FOURNAL Jean-Paul, CM
Secrétaire de séance

CASSIER Marie-Anne, CM
Absente excusée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fournal', enclosed within a hand-drawn oval shape.

CUISSINAT Yohan, CM

LAGENESTE Yvette, CM
Pouvoir de vote M-A Cassier